

## Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec

Louise Louthood

Volume 10, Number 3, 1979

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700966ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700966ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

### ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Louthood, L. (1979). Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec. *Études internationales*, 10(3), 591–613. <https://doi.org/10.7202/700966ar>

# CHRONIQUE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA ET DU QUÉBEC

Louise LOUHOOD \*

## I – Les relations extérieures du Canada (avril à juin 1979)

### A – Aperçu général

Au cours du printemps, le Canada a participé à de nombreuses rencontres internationales de caractère surtout économique. Pour bien rendre compte de ces événements, nous avons réservé une rubrique à chacune de ces rencontres. Dans les suivantes, nous parlerons des échanges bilatéraux du Canada avec les États-Unis, l'Amérique latine, le Moyen-Orient et l'Asie. Parce que l'essentiel des relations entre le Canada et l'Europe occidentale s'est déroulé dans le cadre des différents « sommets », nous n'avons pas cru nécessaire de leur réserver une rubrique particulière.

### B – Le Canada et les accords du *GATT*

Après cinq ans de négociations, les accords du *GATT* ont été signés à Genève le 12 avril dernier. Les pourparlers, auxquels participaient une centaine de pays<sup>1</sup>, portèrent principalement sur la réduction des droits de douane, des barrières non tarifaires et sur le cadre juridique global qui régit le commerce international. Le texte intégral des accords n'a pas été publié, mais ceux-ci devraient entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1980<sup>2</sup>.

La signature du règlement global est prévue quant à elle pour le mois d'octobre prochain. D'ici là, les documents pourraient être sujets à de légères révisions de nature juridique, et les pays du Tiers-Monde auront la possibilité de joindre leurs signatures à celles des pays industrialisés. Cette ouverture du « procès-verbal » sera d'ailleurs permanente<sup>3</sup>.

On estime que les accords du *GATT* auront des effets notables sur le commerce du Canada avec ses principaux partenaires économiques. En effet, des réductions tarifaires de 40% en moyenne seront dorénavant appliquées à près de 90% de son commerce international. Dans le cas plus particulier du commerce avec les États-Unis, les réductions prévues permettront à 80% des marchandises canadiennes d'être affran-

---

\* *Documentaliste, C.Q.R.I.*

1. Soit tous les pays industrialisés à économie de marché, de nombreux pays du Tiers-Monde et plusieurs pays socialistes.

2. Françoise REY, *Le Devoir*, 12 avril 1979, p. 23.

3. *Le Devoir*, 14 avril 1979, p. 13.

chies de toute taxation<sup>4</sup>. M. Allen J. MacEachen, alors vice-premier ministre, présentait en ces termes les bénéfices que le Canada pourra retirer des accords de Genève :

Les résultats de ces négociations représentent, aux yeux du Canada, un réel progrès quant au problème des obstacles tarifaires et non tarifaires. En ce qui a trait aux exportations, des perspectives nouvelles, plus vastes et plus concrètes, apparaissent ; elles seront bénéfiques pour chaque région du pays et pour chaque section de l'économie. Les droits de douane canadiens sur la plupart des produits seront réduits, mais ils ne le seront que de façon graduelle et en tenant compte des forces de la concurrence et du potentiel des divers secteurs. Ces réductions feront, en outre, baisser tant les coûts des facteurs de production pour l'industrie canadienne que le prix d'une vaste gamme de biens de consommation. L'issue des NCM\* sera à la source d'un nouvel essor d'une économie canadienne à la fois efficace et plus concurrentielle au cours des années 1980 et 1990<sup>5</sup>.

Au niveau de ses échanges avec les États-Unis, le Japon et la C.E.E., les principaux produits canadiens dont le commerce pourra être influencé par les accords sont les suivants : produits industriels, produits agricoles, produits de la pêche et boissons alcooliques<sup>6</sup>. Globalement, les accords formulés à Genève, auxquels a souscrit le gouvernement canadien, portent sur les réglementations suivantes : accords sur les subventions mesures compensatoires et sur l'antidumping, accord sur les obstacles techniques au commerce, accord sur les marchés publics, accord sur le régime des licences d'importation, accord sur les valeurs en douane. De plus, un accord spécial a été conclu entre le Canada, les États-Unis, le Japon, la C.E.E., la Suède et la Suisse, sur le commerce des aéronefs civils. Enfin, un mémorandum d'accord a été conclu afin d'améliorer le cadre juridique du commerce international<sup>7</sup>.

### C – Le Canada à la CNUCED

Les pays du Tiers-Monde n'ayant pas encore signé en avril les accords du *GATT*, les discussions, qui allaient se dérouler quelques semaines plus tard au sein de la cinquième session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, s'annonçaient sous un jour plus ou moins favorable. En effet, les pays du Tiers-Monde reprochaient aux pays industrialisés de maintenir leur politique protectionniste en faveur de certaines industries sensibles comme celles de l'acier, des chantiers navals, du textile, des vêtements et de la chaussure<sup>8</sup>. Dans ces secteurs, les pays industrialisés n'ont accordé que peu ou pas de réductions tarifaires, ce qui, *a priori*, peut apparaître comme un frein au développement des échanges commerciaux avec le Tiers-Monde. Ainsi,

Les exportations tiers-mondiales ont été les plus durement frappées par ce « nouveau protectionnisme » qui, selon les propres estimations du *GATT*, a touché jusqu'à \$50 milliards d'échanges internationaux depuis 1974<sup>9</sup>.

4. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 14 avril 1979, pp. 1 et 6.

\* NCM : Négociations commerciales multilatérales.

5. Président du Conseil privé, *Communiqué*, 12 avril 1979, p. 2.

6. *Ibid.*, pp. 2-4.

7. Bureau du coordinateur, Négociations commerciales multilatérales, *Résultats des négociations commerciales multilatérales*, 1979, 20p.

8. Michel VASTEL, *op. cit.*, 14 avril 1979, pp. 1 et 6.

9. Bernard WOOD et Margaret BIGGS, *Le Devoir*, 9 mai 1979, p. 5.

Lors de sa déclaration d'ouverture devant la Conférence réunie à Manille, le leader de la délégation canadienne, M. Larry A. H. Smith, se montrait toutefois assez optimiste quant à ce qui pourrait ressortir des discussions à venir. Certes, il faisait allusion à la complexité et à l'importance des questions négociées, mais, du point de vue canadien, la V<sup>e</sup> CNUCED bénéficiait des avantages suivants :

La CNUCED a choisi un moment opportun pour sa deuxième réunion en Asie. Lorsqu'elle a été convoquée à la Nouvelle-Delhi, il y a tout juste un peu plus de dix ans, le processus d'articulation des questions de développement n'était qu'à peine entamé. Nous nous réunissons aujourd'hui à Manille alors que le processus de négociations de fond ne vient réellement que de débiter (...)

La CNUCED tire sa vigueur du fait qu'elle peut s'adapter à une conjoncture en évolution(...)

De par son mandat, la CNUCED a la possibilité unique de donner une importance et un élan particulier à des négociations qui avantageront des groupes importants des pays en développement (...)

La CNUCED a également la possibilité de compléter les travaux menés au sein d'autres organismes [tel le GATT]<sup>10</sup>.

Les principales questions qui ont suscité des discussions intenses se regroupent autour de ces grands thèmes : le problème du Fonds commun destiné à stabiliser les cours des matières premières, les implications des récents accords du GATT, plus généralement les pouvoirs de la CNUCED dans les négociations tarifaires au sein des institutions internationales, et enfin, les divergences de vues latentes entre les pays du Tiers-Monde producteurs de pétrole et ceux qui sont dépourvus de ressources énergétiques<sup>11</sup>.

Assurant les pays participants de la volonté du Canada de « promouvoir une croissance économique plus rapide dans les pays où le besoin s'en fait sentir<sup>12</sup> », M. Smith révélait que le gouvernement canadien était disposé à contribuer au « deuxième guichet du Fonds (...), sous réserve évidemment de l'approbation du Parlement<sup>13</sup> ».

#### D – Le Canada et l'A.E.I.

Le Canada participait les 21 et 22 mai dernier à la réunion ministérielle de l'Agence internationale de l'énergie. Cette réunion devait permettre aux vingt pays industrialisés participants de rediscuter de la décision prise en mars dernier, selon laquelle les pays-membres de l'A.I.E. chercheraient à diminuer de 5% leurs importations de pétrole. La résistance du Congrès américain au plan de réduction des importations de pétrole présenté par le président Carter remet sérieusement en question cette décision puisque, pour la rendre effective, « les États-Unis devraient supporter la moitié de la réduction de la consommation de pétrole de l'A.I.E.<sup>14</sup> ».

10. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 40*, 8 mai 1979, p. 45.

11. *Le Devoir*, 14 mai 1979, p. 9 ; 15 mai 1979, p. 9 ; 18 mai 1979, p. 24.

12. Ministère des Affaires extérieures, *op. cit.*, p. 7.

13. *Ibid.*, p. 5.

14. *Le Devoir*, 22 mai 1979, p. 14.

La réunion de mai devait aboutir à la formulation de principes d'action visant à « accentuer l'importance accordée au charbon comme source énergétique <sup>15</sup> ». L'A.I.E. se réserve d'ailleurs le droit d'examiner les politiques mises en œuvre par ses membres. Toutefois, les principes adoptés n'ont pas force de loi et, si chacun des pays-membres se doit d'en suivre les grandes lignes, il peut cependant les adapter aux exigences de la situation qui lui est propre.

Le Canada a souscrit aux principes mis de l'avant par l'Agence. En tant que producteur de charbon, il s'engage ainsi à développer cette industrie, de même qu'à chercher à augmenter sa consommation intérieure et ses exportations.

Dans une déclaration interprétative présentée à la réunion ministérielle, les représentants canadiens définissaient en ces termes la position de leur gouvernement :

Le gouvernement canadien, en endossant cette décision ne s'engage nullement, au nom des gouvernements des provinces canadiennes à suivre une ligne de conduite donnée. (...)

Le Canada reconnaît que le gouvernement fédéral est tenu de consulter les provinces canadiennes et d'essayer d'obtenir un consensus quant à l'adoption par elles de toute politique ou mesure (...) qui relèvent de la compétence des gouvernements provinciaux. (...)

Les principes de l'A.I.E. sur le charbon ne sont pas destinés à remplacer les droits que les pays-membres ont acquis en matière de commerce et d'investissement en vertu d'accords internationaux. (...)

Les modalités devant régir l'examen par l'A.I.E. des politiques charbonnières de ses membres ont fait l'objet d'une décision distincte du conseil de direction (...). Le Canada considère que cette décision ne l'oblige d'abord qu'à consulter pour juger dans quelle mesure les principes de l'A.I.E. pour une politique du charbon sont compris dans sa politique nationale ; elle ne l'oblige qu'à participer à l'examen du conseil de direction sur cette question <sup>16</sup>.

En juin, l'A.I.E. présentait une étude sur les politiques énergétiques mises de l'avant par ses membres. Tout en reconnaissant les efforts entrepris par le Canada pour la conservation de l'énergie et le développement de ressources autres que le pétrole, l'Agence n'en considère pas moins que ces efforts sont souvent trop timides. Par exemple, les politiques canadiennes en matière d'hydro-électricité et d'énergie nucléaire sont décrites comme trop « hésitantes ». D'autre part, le rapport de l'Agence ne commente pas le projet de nouveau gouvernement quant à la vente de Petro-Canada à des compagnies privées <sup>17</sup>.

#### E – Le Canada et l'O.C.D.E.

Les 13 et 14 juin dernier se tenait à Paris la réunion du Conseil des ministres de l'O.C.D.E., M<sup>me</sup> Flora MacDonald, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. John C. Crosbie, ministre des Finances, représentaient le Canada <sup>18</sup>. Les problèmes de l'approvisionnement en énergie et de l'inflation devaient constituer le centre des discussions.

15. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 48*, 22 mai 1979, p. 2.

16. *Ibid.*, pp. 3-5.

17. Leo RYAN, *The Globe and Mail*, 14 juin 1979, p. B1.

18. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 49*, 11 juin 1979.

Selon M. Émile Van Lennen, secrétaire général de l'O.C.D.E.,

la situation économique se caractérise par quatre facteurs inquiétants : reprise de l'inflation « bien avant la hausse des prix du pétrole » sous l'effet notamment de l'augmentation des prix des produits de base, augmentation du chômage de 16 à 18 millions de personnes, soit maintenant 5,25% de la population active de l'Occident, aggravation de la situation énergétique avec 30% de hausse des prix du pétrole depuis le début '79 et renouveau des réactions de défense protectionnistes<sup>19</sup>.

Au lendemain de la V<sup>e</sup> CNUCED et à la veille du Sommet économique de Tokyo, la réunion ministérielle devait permettre de discuter de ces problèmes, mais aussi de la question de l'aide aux pays en voie de développement.

Rappelant que le Canada dépense annuellement plus d'un milliard de dollars par l'intermédiaire de l'ACDI, M<sup>me</sup> Flora MacDonald évoquait

la nécessité dans les pays développés de maintenir le soutien du public en faveur d'une coopération efficace au bénéfice des pays en développement<sup>20</sup>.

Plus spécifiquement, M<sup>me</sup> MacDonald insistait sur l'importance de mettre sur pied une politique visant à aider ces pays à combler leurs besoins énergétiques<sup>21</sup>.

Un communiqué de la réunion ministérielle de l'O.C.D.E. révélait la détermination des vingt-quatre pays participants de faire preuve d'une plus grande solidarité, afin de faciliter la résolution de leurs problèmes communs.

La recrudescence de l'inflation et les incertitudes entourant les approvisionnements en énergie sont devenues des obstacles majeurs à la réalisation d'une croissance économique durable et à l'accroissement de l'emploi dans les pays de l'O.C.D.E. (...) En agissant ensemble, il sera plus facile aux pays-membres de prendre les décisions délicates qui s'imposent<sup>22</sup>.

Conformément à l'esprit de cette résolution, M. John Crosbie déclarait que son gouvernement soutiendrait toute proposition en faveur d'un dialogue direct entre les pays producteurs et les pays consommateurs de pétrole. Renforçant cette suggestion, M<sup>me</sup> MacDonald parlait de l'impossibilité pour un pays de résoudre seul les grands problèmes de l'heure<sup>23</sup>.

Finalement, le Canada se joignait aux autres membres de l'O.C.D.E. pour réaffirmer son soutien à la Déclaration de 1976 sur l'investissement international et les entreprises multinationales. Les trois accords réunis dans cette déclaration visent l'intensification de la coopération entre les gouvernements, mais aussi entre les syndicats et les communautés d'affaires de chacun des pays-membres<sup>24</sup>.

Les Sept se sont entendus sans difficulté pour estimer injustifiée la hausse récente des prix du pétrole décidée par les pays de l'OPEP<sup>29</sup>. Tout en s'estimant satisfait des

19. *Le Devoir*, 13 juin 1979, p. 17.

20. Ministère des Affaires extérieures, *Discours*, 19 juin 1979, p. 2.

21. Leo RYAN, *op. cit.*, 14 juin 1979, p. B4.

22. O.C.D.E., *Communiqué de presse n° A (79) 30*, 14 juin 1979, p. 1.

23. Leo RYAN, *op. cit.*, 15 juin 1979, p. B1.

24. O.C.D.E., *op. cit.*, p. 14 ; et Leo RYAN, *op. cit.*, 15 juin 1979, p. 33.

## F – Le Canada au Sommet économique de Tokyo

Les 28 et 29 juin dernier, le Premier Ministre canadien participait au Sommet économique de Tokyo, qui réunissait les sept plus importants pays industrialisés occidentaux. Auparavant, M. Clark avait rencontré à Ottawa les ambassadeurs des six autres pays participants. De plus, il s'était entretenu avec M. Trudeau qui a l'expérience de telles conférences et avec des hommes d'affaires canadiens. M<sup>me</sup> Flora MacDonald, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. John Crosbie, ministre des Finances, complétaient la délégation canadienne<sup>25</sup>.

La question des approvisionnements en pétrole a été au centre des discussions entre les Sept. Dans le but de stimuler la conservation et l'exploration, le Canada s'est montré disposé à hausser le prix du pétrole extrait au pays<sup>26</sup>. Au niveau international, il s'agirait même d'un programme de hausse accélérée.

Riches des potentialités énergétiques de la mer du Nord, les Européens ont exprimé leur volonté de geler leurs importations de pétrole aux chiffres de 1978, afin de limiter leur dépendance à l'égard des pays de l'OPEP. Les États-Unis et le Japon, grands importateurs, s'opposèrent à ce projet. Le Canada, désireux de tripler ses importations l'an prochain, s'est rallié à la position défendue par les Américains et les Japonais<sup>27</sup>.

Finalement, les Sept se sont entendus sur l'opportunité d'adopter des limites appropriées à la situation de chaque pays. Ainsi le communiqué final de la réunion exprimait la résolution suivante :

Les sept pays expriment leur volonté de prendre comme objectif pour le plafond des importations pétrolières en 1985 les chiffres suivants :

- pour la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni : le chiffre de 1978.
- Le Canada (...) diminuera son taux moyen annuel de croissance de la consommation pétrolière à 1%, avec pour voie de conséquence une réduction des importations de 50 000 barils/jour en 1985. (...)
- Les États-Unis se fixent comme objectif des niveaux d'importation en 1985 qui ne devront pas dépasser ni le niveau de 1977, ni les objectifs ajustés pour 1979, soit 8,5 MB/J.
- Le Japon adopte comme objectif pour 1985 un niveau devant se situer entre 6,3 et 6,9 MB/J<sup>28</sup>.

résultats de la rencontre, M. Clark a réaffirmé la volonté de son parti de rendre le Canada autosuffisant en matière d'énergie d'ici 1990<sup>30</sup>.

## G – Les relations canado-américaines

Les pourparlers au sujet de la construction du pipe-line de l'Alaska se sont poursuivis au cours du printemps entre les gouvernements canadien et américain. Une

25. *Le Devoir*, 21 juin 1979, p. 2.

26. *Ibid.*, 27 juin 1979, p. 15.

27. Michel NADEAU, *Le Devoir*, 28 juin 1979, pp. 1 et 6.

28. *Le Devoir*, 3 juillet 1979, p. 5.

29. Michel NADEAU, *op. cit.*, 30 juin 1979, pp. 1 et 6.

30. *Ibid.*, 30 juin 1979, p. 6.

soumission de la société canadienne Foothills Oil Pipeline a été accueillie favorablement par les autorités canadiennes, au cours du mois d'avril. Toutefois, le gouvernement américain n'a pas encore arrêté son choix entre les diverses possibilités, ainsi que le précisait M. James Schlessinger, secrétaire d'État à l'Énergie<sup>31</sup>. En ce qui concerne la construction de la partie canadienne du pipe-line, l'octroi du contrat devra d'ailleurs être décidé par l'Office national de l'Énergie. La première phase des audiences publiques qui précéderont cette décision s'est ouverte en juin. Les audiences devraient se poursuivre à l'automne<sup>32</sup>.

Le coût total du projet devrait être d'environ \$14 milliards. Pour sa part, la Foothills Oil Pipeline estime que la construction de la portion du pipe-line menant de Shagwan à Keg River en Alberta nécessiterait un déboursé de \$778 millions<sup>33</sup>.

Les divergences de vues entre les administrations canadienne et américaine au sujet de l'octroi des contrats et du tracé que devra suivre le pipe-line sont toutes plus ou moins attribuables à cette donnée de base : tandis que, d'une part, les Canadiens souhaitent faire en sorte que les coûts du projet ne retombent pas sur eux<sup>34</sup>, les Américains souhaitent, pour leur part, que leurs compagnies bénéficient des mêmes chances que leurs homologues canadiens pour l'octroi des contrats<sup>35</sup>.

Toujours en matière d'échanges énergétiques entre les deux pays, il convient de signaler les deux hausses enregistrées dans le prix du pétrole exporté vers les États-Unis. À la fin de 1978, le baril de pétrole canadien coûtait \$18,80 aux Américains. Le gouvernement fédéral décidait en avril qu'il coûterait \$23,41 à partir du 1<sup>er</sup> mai. En juin, on annonçait de même source que ce prix atteindrait \$26,41 à partir du 1<sup>er</sup> juillet<sup>36</sup>.

Le printemps devait être marqué par la première visite du président Carter au Canada. La tenue des élections a eu pour conséquence l'annulation de cette visite. Toutefois, M. Joe Clark profitait de la rencontre de Tokyo pour reformuler l'invitation canadienne. Le voyage aura probablement lieu au cours de l'automne et il serait alors offert au Président de prendre la parole devant les Communes<sup>37</sup>.

Les échanges canado-américains au cours du printemps ont été principalement d'ordre économique. Nous nous permettons ici de souligner quelques faits :

- Statistique Canada révélait en mai que le commerce automobile entre les deux pays se caractérisait, pour les trois premiers mois de l'année, par un déficit de \$478 millions pour le Canada, comparativement à un déficit de \$84 millions pour la même période l'an dernier<sup>38</sup>.

31. *Le Devoir*, 11 avril 1979, pp. 1 et 6.

32. Jeff CARRUTHERS, *The Globe and Mail*, 20 avril 1979, p. B1.

33. *The Globe and Mail*, 4 mai 1979, p. B3.

34. Jeff CARRUTHERS, *op. cit.*, 20 avril 1979, p. B1.

35. Lawrence MARTIN, *op. cit.*, 10 avril 1979, p. B1.

36. *The Globe and Mail*, 23 juin 1979, p. B5.

37. *Le Devoir*, 3 juillet 1979, pp. 1 et 6.

38. Ken ROMAIN, *The Globe and Mail*, 12 mai 1979, p. B14.



- Selon des sources informées, des représentants américains de l'industrie de la pêche tenteraient de faire pression sur le Sénat, afin d'empêcher que soit adopté l'accord canado-américain sur les pêcheries<sup>39</sup>.
- En mai, le ministère de l'Industrie et du Commerce annonçait que l'Association canadienne des bijoutiers-joailliers recevrait en juillet une centaine d'acheteurs américains dans le cadre du *Jewellers Buying Show*<sup>40</sup>.

## H - Le Canada et l'Amérique latine

### 1 - L'ARGENTINE

Le Canada a déjà vendu un réacteur Candu à l'Argentine et, depuis quelque temps, il est question de la possibilité de lui en vendre un second. Toutefois, le gouvernement canadien a tenté de préciser, après l'incident indien, la ligne politique qu'il entend désormais suivre en matière de transfert de la technologie nucléaire. Désormais, ce commerce ne pourra bénéficier qu'à des pays qui auront accepté le traité de non-prolifération ou encore le système des « garanties universelles », ce que n'a pas fait l'Argentine.

Les négociations concernant le transfert du second réacteur achoppent sur ce point. Dans un ultime effort, les autorités de l'Énergie atomique du Canada ont proposé au gouvernement argentin, en avril, de négocier un contrat global d'une valeur de plus de \$1,5 milliard. Advenant la réalisation de ce projet, l'Argentine serait ensuite en mesure de développer elle-même son énergie nucléaire. Il n'est pas certain que le gouvernement argentin se rende aux exigences du Canada, ayant toujours le recours de faire appel à d'autres fournisseurs. Certains ont déjà été contactés et les offres de la R.F.A. auraient de grandes chances d'être agréées<sup>41</sup>.

### 2 - LE MEXIQUE

Le 10 mai dernier, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jack Horner, et le ministre de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, annonçaient la conclusion de deux accords entre le Canada et le Mexique. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ces deux accords dans la précédente chronique. Qu'il suffise donc de rappeler l'essentiel de leur contenu.

Le premier accord, dit de « coopération industrielle », a été paraphé à Mexico le 7 mars 1979. De façon non exclusive, la coopération projetée doit viser les secteurs suivants : exploitation minière et transformation, industrie du bois, équipements de transport, industrie de l'alimentation, mise en valeur du pétrole et du gaz, pétrochimie, télécommunications, énergie hydro-électrique, services de consultants. Pour veiller à la réalisation des objectifs de l'accord, les parties se sont engagées à mettre sur pied une Commission de coopération industrielle<sup>42</sup>. Déjà, de nombreux projets ont été esquissés. Comme le rapporte le ministère de l'Industrie et du Commerce, « la Société pour

39. *The Globe and Mail*, 17 mai 1979, p. 3.

40. Ministère de l'Industrie et du Commerce, *Communiqué n° 44*, 30 mai 1979.

41. Jeff CARRUTHERS, *op. cit.*, 4 avril 1979, p. B1.

42. Ministère de l'Industrie et du Commerce, *Texte de l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis du Mexique sur la Coopération industrielle*, paraphé à Mexico le 7 mars 1979, 6p.

l'expansion des exportations a offert \$1,5 milliards en fonds qui sont actuellement à diverses étapes de négociations <sup>43</sup> ».

Le deuxième accord porte sur la « coopération en matière d'énergie ». Il a été paraphé à Mexico le 4 mai dernier, et sera en vigueur pour une période minimale de dix ans. Le Ministère définit l'accord en ces termes :

L'accord en question lie les deux parties à un objectif d'approvisionnement en pétrole de 100 000 barils par jour aussitôt que le calendrier de production du Mexique le permet. Les livraisons débiteront par de petites quantités plus tard cette année ou au début de 1980, et atteindront un minimum de 50 000 barils par jour en 1981 <sup>44</sup>.

### 3 - LE VENEZUELA

Au cours du printemps, les représentants de Pétro-Canada rencontraient leurs homologues de la compagnie d'État Petroleos de Venezuela SA, dans le but de parvenir à une entente au terme de laquelle la société de la Couronne serait directement responsable des importations de pétrole vénézuélien au Canada. En mai, M. Alastair Gillespie attribuait la lenteur des négociations aux incertitudes que laissaient planer les déclarations de M. Joe Clark quant à l'avenir de Pétro-Canada. Selon M. Gillespie, les autorités vénézuéliennes n'étaient pas intéressées à signer un contrat avec une compagnie menacée d'être dissoute au lendemain des élections.

Le contrat qui doit être négocié porte sur la fourniture par le Venezuela de 100 000 barils de pétrole par jour. De plus, on parle de conclure un accord de coopération technique et industrielle de même type que celui qui lie, depuis mars dernier, les gouvernements canadien et mexicain <sup>45</sup>.

En juin, M. Arevalo Reyes, directeur-général des hydrocarbures dans le ministère vénézuélien de l'Énergie et des Mines, affirmait que le Venezuela continuerait à assurer les approvisionnements canadiens en pétrole, même si la société Pétro-Canada devait être dissoute. On sait que le précédent gouvernement voulait accorder à cette société l'exclusivité des négociations, en matière énergétique, avec les pays d'Amérique du Sud <sup>46</sup>.

### 1 - Le Canada et le Moyen-Orient

M. Joe Clark faisait état au cours de sa campagne électorale de l'idée que, s'il était élu premier ministre, il s'empresserait d'ordonner le déplacement de l'Ambassade canadienne de Tel-Aviv à Jérusalem. Presque aussitôt, une association arabe de Toronto protestait contre cette résolution, évoquant les difficultés économiques qui pourraient en résulter pour le Canada <sup>47</sup>.

Au cours de sa première conférence de presse en tant que premier ministre, M. Joe Clark annonçait le 5 juin dernier sa décision de procéder au déménagement de l'Ambas-

43. *Idem*, Communiqué n° 41, 10 mai 1979, p. 3.

44. *Ibid.*, p. 3.

45. Jeff CARRUTHERS, *op. cit.*, 8 mai 1979, p. B1.

46. Thomas KENNEDY, *The Globe and Mail*, 7 juin 1979, p. B2.

47. *The Globe and Mail*, 27 avril 1979, p. 9.

sade. Selon lui, les acquis de Camp David rendaient le moment propice à un tel geste d'amitié à l'égard d'Israël. Les réactions de la partie arabe ne se sont toutefois pas faites attendre. Le jour même, l'ambassadeur égyptien en poste à Ottawa déclarait que la décision du gouvernement canadien pouvait même être de nature à perturber les pourparlers engagés en vue du rétablissement de la paix au Moyen-Orient<sup>48</sup>.

Le 6 juin, la Ligue arabe publiait un communiqué à l'effet que l'initiative canadienne pourrait entraîner :

la rupture des relations diplomatiques et économiques ;  
un veto contre toute participation du Canada aux forces de paix des Nations unies ;  
la fin de toute entreprise conjointe et la menace d'un embargo pétrolier<sup>49</sup>.

La vivacité de ces réactions devait avoir un effet immédiat sur la résolution canadienne. Dès le 7 juin, le déménagement de l'Ambassade était remis à une date indéterminée. M<sup>me</sup> Flora MacDonald déclarait alors :

À l'évidence, il nous faudra dans le cours de notre analyse nous pencher sur un certain nombre de considérations. Comme l'a déjà indiqué le Premier Ministre, il faudra notamment prendre en compte les points de vues exprimés par des pays amis, y compris ceux du monde arabe. Il faudra aussi soupeser les éventuelles retombées dans un domaine d'activité du Canada auquel mon parti a toujours attaché la plus haute importance, celui du maintien de la paix<sup>50</sup>.

Les milieux d'affaires canadiens n'ont pas été non plus sans s'inquiéter des conséquences de la politique du gouvernement Clark sur leurs intérêts au Moyen-Orient. Vers le milieu du mois, le Fonds monétaire arabe décidait de retirer ses fonds des banques canadiennes, ce qui incidemment eut un impact sur le cours du dollar<sup>51</sup>.

Le 21 juin, M<sup>me</sup> Flora MacDonald explicitait davantage la position du gouvernement, affirmant que le transfert de l'ambassade n'était pas une priorité et qu'avant de prendre une décision définitive, il faudrait entendre l'avis de tous les milieux intéressés. Après avoir rencontré des hommes d'affaires canadiens, M. Joe Clark convoquait les ambassadeurs arabes. Ceux-ci réclamaient toujours l'abandon pur et simple du projet, alors que M. Clark espère le voir se réaliser sans remettre en cause les amitiés arabes du Canada<sup>52</sup>.

Le 23 juin, le Premier Ministre nommait M. Robert Stanfield à la tête d'une mission qui, en consultant les milieux intéressés, cherchera à dénouer le problème de l'ambassade. M. Stanfield devra à cette fin présenter un rapport dans un an<sup>53</sup>.

## J – Le Canada et l'Asie

### 1 – LA CHINE

Au cours du trimestre d'hiver, une délégation canadienne se rendait en Chine. Elle était conduite par M. Jack Horner, alors ministre de l'Industrie et du Commerce.

48. Michel VASTEL, *op. cit.*, 7 juin 1979, pp. 1 et 6.

49. *Ibid.*, 8 juin 1979, p. 6.

50. Ministère des Affaires extérieures, *Discours*, 7 juin 1979, p. 1.

51. *Le Devoir*, 20 juin 1979, pp. 1 et 6.

52. Michel VASTEL, *op. cit.*, 23 juin 1979, p. 6.

53. *Le Devoir*, 28 juin 1979, pp. 1 et 6.

À la fin du mois d'avril, une délégation du Commerce extérieur de Chine venait au Canada, afin d'y poursuivre les entretiens amorcés avec les représentants du gouvernement canadien. C'était en fait la sixième rencontre de la Commission mixte Canada-Chine sur le commerce.

Les représentants des deux pays ont confirmé leur volonté d'intensifier leurs échanges en matière économique. Plus précisément, ils se sont entendus sur l'opportunité de renégocier prochainement l'accord Canada-Chine sur le commerce de 1973 et d'entreprendre des pourparlers visant à définir les modalités d'un accord de coopération économique entre les deux pays. Vraisemblablement, ces deux accords pourraient être conclus à l'automne <sup>54</sup>.

Toujours au cours de ces entretiens, les deux parties ont convenu de prévoir les détails des missions commerciales et techniques qui seront échangées entre les deux pays en 1979.

De plus, les représentants canadiens ont profité de l'occasion pour réaffirmer que leur gouvernement appuiera sans restrictions les hommes d'affaires désireux d'exporter vers la Chine. Un mois plus tard, le président de la Société pour l'expansion des exportations, M. John A. MacDonald, annonçait qu'il avait conclu un accord de principe avec M. Lui Wenxu, directeur de la Banque de Chine, à l'effet que le Canada accordait à la Chine un crédit de \$2 milliards. Ce montant devra faciliter l'achat par les représentants chinois de biens et de services auprès de fournisseurs canadiens, au cours des trois prochaines années <sup>55</sup>.

Vers le milieu de mai, des représentants de la société Pétro-Canada signaient un accord avec leurs homologues français de la compagnie Elf-Aquitaine. Aux termes de cet accord, les deux compagnies devraient investir environ \$16 millions dans l'exploration du littoral chinois. Ces frais seront ensuite couverts par le gouvernement responsable <sup>56</sup>. Toujours au cours du printemps, diverses entreprises canadiennes négociaient certains contrats avec le gouvernement de la République populaire <sup>57</sup>.

De plus, conformément aux vœux exprimés par les représentants des deux pays dans leurs entretiens du mois d'avril, certaines initiatives ont pu témoigner d'une véritable diversification dans les échanges sino-canadiens <sup>58</sup>.

## 2- LE JAPON

En mai dernier, deux membres du Conseil économique du Canada, MM. Roy A. Mathews et A. R. Moraz, dévoilaient les résultats d'une étude sur les relations économiques canado-japonaises. Pour l'essentiel, leurs conclusions se résument à ceci : l'afflux

54. Ministère de l'Industrie et du Commerce, *Communiqué n° 36*, 1<sup>er</sup> mai 1979.

55. Wayne CHEVELDAYOFF, *The Globe and Mail*, 19 mai 1979, p. 15.

56. Jeff CARRUTHERS, *op. cit.*, 2 juin 1979, p. B16.

57. Notons, à titre d'exemples, le contrat qu'obtenait la compagnie MacMillan pour la fourniture à la Chine de pulpe (*The Globe and Mail*, 13 juin 1979, p. B4), et l'entente intervenue entre la Banque canadienne impériale et la Banque de Chine qui s'est vue garantir pour cinq ans un crédit de \$100 millions (*Angela BARNES, The Globe and Mail*, 11 avril 1979, p. B4).

58. Par exemple, le ministère canadien de l'Agriculture faisait parvenir à la Chine une cargaison de guêpes destinées à détruire sur le terrain des insectes nuisibles à la culture. D'après un porte-parole du ministère, ce geste pourrait conduire à une coopération réelle à ce niveau (*Le Devoir*, 9 mai 1979, p. 3).

d'importations japonaises ne bouleverse pas les données du marché canadien et, à quelques exceptions près, la croissance de la demande pour les produits japonais peut être accompagnée d'une augmentation de la production locale. Les exceptions citées par les auteurs de l'étude sont les suivantes : les mollusques et les crustacés en conserve, mais surtout les téléviseurs. Toutefois, même si les emplois ont décliné depuis 1973 dans ce dernier secteur, les consommateurs ont au moins pu bénéficier de coûts moindres pour l'achat de leur appareil <sup>59</sup>.

Quant à l'industrie de la pêche, alors que le Canada ne vendait en 1975 que pour \$39 millions de produits de la pêche au Japon, l'année 1978 a vu ce montant s'élever à \$245 millions. Les autorités canadiennes se soucient d'ailleurs d'améliorer cette tendance déjà favorable. Ainsi, le 18 avril dernier, une mission commerciale s'envolait vers le Japon. Avec les trois représentants du gouvernement canadien, quinze industriels composaient la délégation. Il s'agissait pour eux de promouvoir les produits canadiens de la pêche, en se renseignant sur les besoins du marché japonais et sur les débouchés accessibles aux exportateurs canadiens <sup>60</sup>.

Séjournant à Tokyo à l'occasion du Sommet économique des sept principaux pays industrialisés, M. Joe Clark en profitait pour s'entretenir avec M. Masayashi Ohira, premier ministre, de certaines questions d'intérêt bilatéral. Comme on le sait, le Japon s'intéresse de plus en plus aux possibilités énergétiques canadiennes. Notons, en passant, que le volume total des capitaux japonais investis au pays a augmenté cette année de 66%. Présentement, un consortium japonais négocie avec Esso Resource et Pétro-Canada les modalités d'un investissement dans le développement des sables bitumineux. En contrepartie, la Commission de l'énergie atomique du Japon examine toujours la possibilité d'acquérir un réacteur Candu <sup>61</sup>. Ainsi que le faisait remarquer plus tôt M. Iwazo Kancko, directeur de l'Agence japonaise pour la science et la technologie, l'incident de Three Mile Island a retardé une décision que l'on avait d'abord prévue pour la fin du mois d'avril <sup>62</sup>.

### 3 - L'INDE

Un porte-parole du gouvernement fédéral déclarait, en avril, que le Canada fournira à l'Inde, par l'intermédiaire de l'ACDI, un prêt de \$15 millions destiné à l'amélioration de son agriculture. Ce prêt, sans intérêt, devra être remboursé en cinquante ans, mais aucun versement ne sera exigé pour les dix premières années. La contribution canadienne s'inscrit dans le cadre d'un projet de la Banque mondiale, aux termes duquel \$628 millions devront concourir à l'accroissement du rendement agricole de l'Inde <sup>63</sup>.

### 4 - LES RÉFUGIÉS INDOCHINOIS

Le 9 mai dernier, l'Agence canadienne de développement international annonçait que le gouvernement avait décidé, en raison de la gravité du problème indochinois, de doubler sa contribution annuelle au Haut-Commissariat des Nations unies pour les

59. James RUSK, *The Globe and Mail*, 12 mai 1979, p. B1.

60. Ministère de l'Industrie et du Commerce, *Communiqué n° 27*, 5 avril 1979.

61. Michel NADEAU, *op. cit.*, 19 juin 1979, pp. 1 et 6.

62. *The Globe and Mail*, 18 avril 1979, p. B5.

63. *Ibid.*, 14 avril 1979, p. B13.

réfugiés. Le montant fourni par le Canada atteindra ainsi \$2 millions en 1979. De plus, \$200 000 seront versés spécialement pour le programme d'assistance aux réfugiés indochinois <sup>64</sup>.

En décembre, le gouvernement canadien annonçait qu'il serait disposé à accueillir 5 000 réfugiés indochinois au cours de l'année 1979. De janvier à mai, 2 280 réfugiés sont entrés au Canada <sup>65</sup>. Devant l'aggravation du problème, les ministres des Affaires extérieures et de l'Emploi et Immigration, M<sup>me</sup> Flora MacDonald et M. Ron Atkey, annonçaient le 21 juin la décision du gouvernement canadien d'augmenter de 3 000 le nombre de réfugiés qui obtiendront asile au pays. En tenant compte des 4 000 réfugiés qui seront accueillis par voie de « parrainage » ou bénéficieront du plan de réunification des familles, le nombre de réfugiés indochinois qui entreront au Canada en 1979 s'élèvera à 12 000.

Tout en dévoilant la mesure de secours direct qu'entend porter le gouvernement canadien aux réfugiés, les ministres faisaient connaître la position du Canada face aux diverses implications de ce problème. Nous pouvons résumer le point de vue canadien par l'énoncé des thèses suivantes :

Les conséquences humaines, économiques et politiques de la crise actuelle sont si sérieuses qu'elles exigent une réponse de toute la communauté internationale et non seulement de quelques pays. [Aussi,] le Canada va poursuivre ses efforts en vue de provoquer, par tous les moyens, une réaction internationale plus considérable <sup>66</sup>.

Le gouvernement canadien dénonce la politique d'expulsion du Viêt-nam, et plus généralement, se dit « fermement convaincu qu'il faut s'attaquer à la racine même de tout le problème des réfugiés d'Asie du Sud-Est, y compris l'interrelation qui existe entre l'exode et les violations flagrantes et continues des droits de l'Homme dans tous les pays que fuient les réfugiés, soit le Viêt-nam, le Cambodge et le Laos <sup>67</sup> ».

S'adressant aux gouvernements de l'Inde, de la Malaysia et de la Thaïlande, les ministres déclarent enfin que « tout en reconnaissant le très lourd fardeau qu'ont accepté les pays de premier accueil en offrant un asile temporaire aux réfugiés, le Canada n'en insiste pas moins sur la nécessité, pour une action internationale concertée, du maintien d'une politique de premier accueil <sup>68</sup> ».

## K – Chronologie

début avril :

- Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, et le premier ministre australien, M. J. D. Anthony, s'entendent pour ne pas abaisser leurs prix dans le but de se tailler une plus large part du marché mondial. M. Lang déclare qu'il a pu rassurer à ce sujet M. Bob Bergland, secrétaire américain à l'Agriculture.

avril :

- Le général Tapishwar N. Raina devient haut-commissaire de l'Inde auprès du gouvernement canadien.

64. Agence canadienne de développement international, *Communiqué n° 21*, 9 mai 1978.

65. *Le Devoir*, 9 mai 1979, p. 24.

66. *Déclaration conjointe du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Flora MacDonald et du ministre d'Emploi et d'Immigration, Ron Atkey*, le 21 juin 1979, p. 1.

67. *Ibid.*, p. 2.

68. *Ibid.*, p. 3.

16 avril :

- Le gouvernement canadien reconnaît le gouvernement ougandais du président Yusufu Lule.

24 avril :

- M. Don Jamieson annonce que le Canada a fait parvenir \$200 000 à la Croix-Rouge. Ce montant est destiné aux victimes du séisme qu'a connu récemment la Yougoslavie.

du 24 au 27 avril :

- Trente-huit délégations représentant des pays du Commonwealth se réunissent à Ottawa, dans le cadre de la septième Conférence des étudiants du Commonwealth.

25 avril :

- Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures accueille la 32<sup>e</sup> session de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française. La Conférence est organisée par le gouvernement du Québec.

début mai :

- On annonce qu'un consortium de banques canadiennes prêtera \$200 millions à la Corée du Sud pour compléter le financement d'un réacteur Candu, dont la construction a débuté en 1976.

14 mai :

- M. Don Jamieson annonce que l'ACDI a fait parvenir \$25 000 à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge afin de venir en aide aux habitants des Îles Fidji, récemment frappées par un ouragan.

3 mai :

- Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jack Horner, annonce que son gouvernement participera, avec le concours des administrations de Vancouver et de la Colombie-Britannique, au financement de la construction de *Vancouver Trade Center*. Ce projet s'inscrit dans les efforts entrepris en vue d'intensifier les échanges économiques entre le Canada et les pays riverains du Pacifique.
- Le ministre de l'Industrie et du Commerce annonce que dix entreprises canadiennes, spécialisées dans l'exploitation du pétrole et du gaz en haute mer, participeront à l'exposition *Offshore Europe '79*, qui se tiendra en Écosse du 3 au 7 septembre prochain. L'exposition sera subventionnée par le Ministère.

11 mai :

- Le ministère des Affaires extérieures demande l'expulsion de M. Mijat Tomic, vice-consul du consulat général de la Yougoslavie à Toronto.
- Le ministère des Affaires extérieures annonce qu'il se penche sur la nouvelle loi soviétique concernant la citoyenneté, afin d'en mesurer les implications sur le statut des citoyens canadiens d'origine soviétique.

du 11 au 23 mai :

- À l'invitation de l'UNESCO, le Canada présente diverses manifestations culturelles au siège de cette organisation.

16 mai :

- M. Barney Danson annonce que le Canada et Israël se sont entendus pour participer à un projet visant l'établissement d'une ferme laitière en République dominicaine. Cette entente trilatérale conclue par l'ACDI est valable pour cinq ans.

- Après enquête auprès de l'Ambassade soviétique et des autorités de Moscou, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonce que la nouvelle loi soviétique sur la citoyenneté ne changera en rien en pratique pour les citoyens canadiens d'origine soviétique.

21 mai :

- Sous les auspices du ministère des Affaires extérieures, le théâtre national pour enfants « Les Pissenlits » inaugure à Genève le premier Festival international de théâtre pour enfants.

fin mai :

- On annonce que le gouvernement canadien fournira, au cours de la prochaine année fiscale, une aide alimentaire de \$40 millions au Bangladesh. Ce montant devra en fait faciliter les paiements d'une livraison de 200 000 tonnes de céréales canadiennes, dont la première cargaison doit arriver à Dacca en septembre.

du 28 mai au 15 juin :

- Sous les auspices du ministère des Affaires extérieures, le théâtre national pour enfants « Les Pissenlits » présente une de ses productions dans trois villes soviétiques.

du 4 au 8 juin :

- Des représentants de la C.E.E. assistent à Ottawa à un séminaire organisé par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les discussions portent sur le problème de la conservation de l'énergie, et plus particulièrement sur le programme fédéral-provincial Énergiebus.

du 22 au 30 juin :

- Dix maires, représentant chacun des provinces canadiennes, se rendent en Europe. Ils visitent le siège de l'OTAN, la Commission des communautés européennes, les quartiers généraux suprêmes des puissances alliées en Europe, le Conseil de l'Europe, et finalement, la base des forces armées canadiennes à Lahr.

24 juin :

- Les représentants du Canada et de la Communauté économique européenne signent officiellement un accord de pêche et un échange de lettres connexes. L'accord avait été paraphé en juillet 1978. Il sera en vigueur jusqu'à la fin de 1979.

27 juin :

- M. Marcel Asselin inaugure la participation de l'ACDI au pavillon « Les enfants du monde » à Terre des Hommes. Il s'agit pour l'ACDI de mettre en évidence les programmes d'aide aux enfants du Tiers-Monde.

du 27 au 30 juin :

- Une délégation de hauts fonctionnaires et d'hommes d'affaires du Cameroun séjourne à Ottawa. M. Marcel Asselin, ministre d'État chargé de l'ACDI, annonce alors que le Canada intensifiera son programme de coopération industrielle avec le Cameroun.

29 juin :

- De passage à Montréal, un porte-parole du Front sandiniste de libération nationale déclare que le Canada se rend coupable de complicité en ne rompant pas ses relations avec le gouvernement Somoza et en ne reconnaissant pas le gouvernement provisoire.



## II – Les relations extérieures du Québec (avril à juin 1979)

### A – Aperçu général

Deux événements officiels ont marqué les relations extérieures du Québec au cours du printemps : d'abord, la tenue à Québec de la 32<sup>e</sup> session de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française (fin avril) ; ensuite, la septième Conférence des chefs de gouvernement du nord-est du continent (fin juin). Dans cette chronique, nous parlerons de ces rencontres, mais aussi des événements plus routiniers ou, au contraire, moins habituels qui achèvent de caractériser les activités internationales du Québec au cours de ce trimestre. Ainsi, nous ferons place aussi bien aux échanges énergétiques entre le Québec et certains États de la Nouvelle-Angleterre, qu'aux réactions suscitées par la politique fédérale vis-à-vis du Moyen-Orient.

### B – Le Québec et la francophonie

À la fin du mois d'avril se tenait à Québec la 32<sup>e</sup> session de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française. Créée en 1960, la Conférence se réunissait pour la première fois en Amérique. Le Québec y a adhéré en 1968. Depuis 1972, la Conférence se réunit, sur une base annuelle, alternativement en Afrique et hors de l'Afrique<sup>1</sup>. Les 21 pays-membres de la Conférence ont répondu à l'invitation et certains autres pays intéressés, tels le Liban et le Maroc, ont envoyé des délégués à titre d'observateurs. M. Jean-Pierre Ouellette, ministre de la Jeunesse, des Loisirs et des Ressources culturelles du Nouveau-Brunswick, présidait la délégation canadienne<sup>2</sup>.

La Conférence était toutefois organisée par le gouvernement du Québec, et M. Jacques-Yvan Morin a été élu président. Dans une allocution prononcée devant plus de 200 délégués et observateurs, M. Morin rappelait les buts de la Conférence :

Fournir aux premiers responsables de l'éducation des pays où la langue française est utilisée l'occasion d'échanger des opinions et des renseignements de façon suivie et organisée ;

Permettre une concertation sur les thèmes étudiés ;

Constituer l'élément moteur entre chacun des pays-membres d'une coopération multilatérale concrète sans doute appelée à se développer encore<sup>3</sup>.

Les discussions auxquelles a donné lieu la session de Québec ont porté principalement sur les deux thèmes suivants : l'ouverture de l'école sur le monde et la production locale de matériel pédagogique<sup>4</sup>.

Le 23 avril, M. Jacques Chirac, maire de Paris, arrivait à Québec où devait avoir lieu la réunion de fondation de l'Association des maires des capitales et métropoles francophones. La réunion se tenait à huis-clos à l'Hôtel de ville de Québec. Des maires de villes françaises, suisses, belges et africaines étaient attendus.

1. Gilles LESAGE, *Le Soleil*, 28 avril 1979, cité par l'*Argus*, 30 avril 1979, p. 10.

2. Gilles GAUTHIER, *La Presse*, 21 avril 1979, cité par l'*Argus*, 23 avril 1979, p. 14.

3. *La Presse*, 26 avril 1979, cité par l'*Argus*, 26 avril 1979, p. 2.

4. Gilles LESAGE, *op. cit.*, p. 10.

Lors de son arrivée, M. Chirac a été reçu par M. Jean Drapeau. Son séjour au Québec devait aussi lui permettre d'avoir des entretiens privés avec M. René Lévesque (qu'il a reçu à Paris en 1977), de même qu'avec M. Clément Richard, président de l'Assemblée nationale, M<sup>sr</sup> Maurice Roy, primat de l'Église canadienne, et M. Jean Pelletier, maire de la ville de Québec<sup>5</sup>.

### C – Le Québec et les États-Unis

Les relations entre le Québec et les États-Unis ont été marquées au cours du printemps par trois préoccupations majeures : les échanges en matière énergétique, l'industrie touristique et l'expropriation de l'Asbestos Corporation.

Le 3 avril dernier, le premier ministre, M. René Lévesque, rencontrait le gouverneur de l'État du Vermont, M. Richard Snelling. L'objet de la rencontre : l'achat d'énergie hydro-électrique par le Vermont. M. Snelling avait d'ailleurs lui-même exprimé le désir de discuter avec le Premier Ministre à ce sujet<sup>6</sup>. Au lendemain de la rencontre, M. Snelling révélait que les représentants du Vermont et du Québec s'apprétaient à signer un contrat en vertu duquel l'Hydro-Québec s'engageait à vendre à l'État américain des surplus d'environ 50 mégawatts par année. Initialement, M. Snelling avait proposé au Premier Ministre québécois la conclusion d'une entente à long terme<sup>7</sup>. Au début de juin, le contrat était signé. L'Hydro-Québec vendra, en fait, 52 mégawatts par année à l'État du Vermont, et cela pour cinq ans<sup>8</sup>.

Vers le milieu d'avril, des fonctionnaires québécois rencontraient leurs homologues new-yorkais. Encore une fois, il fut question d'échanges énergétiques. Le délégué du Bureau de l'énergie de l'État de New York, M. John Dyson, déclarait alors que les autorités new-yorkaises espéraient accroître leurs importations d'énergie hydro-électrique en provenance du Québec. Selon lui, c'était le meilleur moyen de lutter contre la dépendance des États-Unis à l'égard des pays de l'OPEP<sup>9</sup>. Le vœu de M. Dyson n'a pas été vain puisque, au début de juin, les discussions se poursuivaient entre le gouverneur de l'État, M. Hugh Carry, son commissaire à l'Énergie, M. James Larocca, et des représentants du gouvernement québécois. M. Guy Joron, ministre québécois de l'Énergie, annonçait alors que les exportations d'énergie hydro-électrique vers New York s'accroîtraient incessamment. Une nouvelle ligne de transmission permettra en effet de livrer 800 mégawatts dans la période comprise entre les mois d'avril et d'octobre<sup>10</sup>.

Au début de juin, l'Hydro-Québec concluait une entente avec un groupe de banquiers américains. Aux termes de cette entente, \$200 millions seront offerts au public sous forme d'obligations. Le prêt viendra à échéance dans trente ans<sup>11</sup>.

5. *La Presse*, 26 avril 1979, cité par l'*Argus*, 26 avril 1979, p. 11.

6. *The Gazette*, 3 avril 1979, cité par l'*Argus*, 3 avril 1979, p. 1.

7. *La Presse*, 5 avril 1979, cité par l'*Argus*, 5 avril 1979, pp. 6ss.

8. *The Globe and Mail*, 15 juin 1979, p. B7.

9. *La Presse*, 18 avril 1979, cité par l'*Argus*, 18 avril 1979, p. 10.

10. *The Gazette*, 6 juin 1979, cité par l'*Argus*, 6 juin 1979, p. 5.

11. *La Presse*, 13 juin 1979, cité par l'*Argus*, 14 juin 1979, p. 11.

Dès le mois d'avril, alors que M. Richard Snelling rencontrait M. René Lévesque, les deux chefs de gouvernement parlaient de la possibilité d'établir un programme touristique conjoint entre les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada<sup>12</sup>. Deux mois plus tard, l'industrie touristique fut le thème central des discussions de la septième conférence annuelle des chefs de gouvernement du nord-est du continent. Un accord de principe a été conclu entre les six États américains et trois des cinq provinces canadiennes participantes (les représentants de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve ayant préféré demander un délai d'un an avant de décider de leur engagement).

Le but du programme commun est de développer un circuit touristique attrayant pour les touristes japonais et européens. Dans un premier temps, une équipe de travail sera chargée de planifier l'action à entreprendre, tout en sensibilisant les milieux intéressés. Dans un deuxième temps, des efforts publicitaires seront déployés dans les pays où l'on veut aller chercher des touristes, tandis que l'on tentera de coordonner les activités d'accueil qui leur seront réservées<sup>13</sup>. Des visites touristiques seront proposées des deux côtés de la frontière, et l'on parle même de la possibilité d'établir un « Eurailpass » local<sup>14</sup>.

Tout en insistant sur la nécessité de développer le transport en commun pour économiser l'énergie, les représentants des onze gouvernements se sont entendus pour favoriser la circulation d'information à ce sujet, et pour encourager les projets de mise en valeur des ressources hydro-électriques. Souffrant de difficulté au niveau de leurs approvisionnements en énergie,

les États de la Nouvelle-Angleterre, en particulier le Maine, le Vermont et le Rhode Island, se sont montrés très intéressés à ce sujet, notamment aux surplus électriques dont disposera le Québec dès l'an prochain et qu'ils pourraient éventuellement acheter<sup>15</sup>.

La huitième conférence des chefs de gouvernement se tiendra l'an prochain au Vermont<sup>16</sup>.

Le 21 juin, le projet de loi 121 permettant l'expropriation de l'Asbestos Corporation était adopté par l'Assemblée nationale en troisième lecture<sup>17</sup>. 54,6% des actions de la compagnie sont détenues par la General Dynamics, de St-Louis. Cela explique que certains hommes politiques américains ont pu se sentir concernés par le problème de la nationalisation de l'Asbestos Corporation.

Ainsi, le 23 mai, un assistant du sénateur du Rhode Island, M. John Chaffed, déclarait que le secrétariat d'État américain pourrait intervenir dans les négociations, de façon à servir d'arbitre entre les deux parties impliquées. Jusque-là, le gouvernement québécois offrait \$42 par action à la Compagnie Asbestos, dont les représentants ne réclamaient pas moins de \$100<sup>18</sup>. Plus tôt, une déclaration faite au Sénat par le

12. *La Presse*, 5 avril 1979, cité par *l'Argus*, 5 avril 1979, pp. 6ss.

13. Jacques BOUCHARD, *La Presse*, 28 juin 1979, cité par *l'Argus*, 28 juin 1979, p. 3.

14. Normand DELISLE, *Le Devoir*, 28 juin 1979, p. 2.

15. Jacques BOUCHARD, *op. cit.*, p. 3.

16. Normand DELISLE, *op. cit.*, p. 2.

17. Gilles GAUTHIER, *La Presse*, 21 juin 1979, cité par *l'Argus*, 21 juin 1979, p. 3.

18. *The Gazette*, 24 mai 1979, cité par *l'Argus*, 24 mai 1979, p. 8.

représentant de l'Illinois, M. Charles Percy, avait été discutée à l'Assemblée nationale. À cette occasion, M. René Lévesque déclarait qu'il vaudrait sans doute mieux informer le sénateur, dont l'influence sur la conduite de la politique extérieure américaine n'est pas négligeable<sup>19</sup>.

Le 24 mai, le chef de l'Opposition, M. Claude Ryan, demandait aux représentants du gouvernement s'il y avait eu des approches faites par le gouvernement ou les milieux politiques américains pour discuter du problème de l'expropriation de l'Asbestos Corporation. M. Lévesque répondait alors que l'ambassadeur des États-Unis avait récemment demandé des informations sur l'état du dossier aux ministres des Affaires intergouvernementales, des Finances et des Richesses naturelles. Par la même occasion, le représentant américain aurait vaguement offert de jouer un rôle de modérateur dans les négociations en cours<sup>20</sup>. Selon M. Lévesque, cette requête n'avait rien d'extraordinaire :

L'ambassadeur des États-Unis est venu comme il arrive fréquemment qu'il vienne lui et d'autres. Et comme le dossier est en partie américain, il a voulu se faire expliquer ce dont il s'agissait et il a, jusqu'à un certain point, offert mais d'une façon très vague, ses bons offices<sup>21</sup>.

Reprenant son idée d'informer les milieux politiques américains sur la position du gouvernement québécois, M. Lévesque affirmait que cela se ferait bientôt, mais qu'il n'y avait pas lieu d'y voir d'urgence<sup>22</sup>.

## D – Le Québec et l'Europe occidentale

### 1 – LA FRANCE

Le 2. avril dernier, M. René Lévesque, alors de passage en France à titre personnel, était convié à un dîner privé à la résidence du premier ministre français, M. Raymond Barre. Sans ordre du jour, les deux hommes d'État ont profité de l'occasion pour aborder divers sujets d'intérêt commun : les élections fédérales au Canada, les élections au Parlement européen, etc.<sup>23</sup>.

Toujours au cours de ce voyage de M. Lévesque en France, une rumeur prenait forme selon laquelle M. Yves Michaud, ancien directeur du journal *Le Jour*, remplacerait M. Jean Deschamps à la délégation générale du Québec à Paris<sup>24</sup>. Le Premier Ministre s'empressa toutefois de démentir la nouvelle, affirmant qu'aucune décision n'était prise et qu'il n'y aurait sûrement pas de changement à la délégation avant plusieurs mois<sup>25</sup>.

Du 21 au 25 juin, les associations Québec-France et France-Québec tenaient leur premier congrès conjoint à La Rochelle. M. Michel Clair, député de Drummond et adjoint parlementaire du ministre Lise Payette, a été délégué pour y représenter l'Assem-

19. Assemblée nationale, *Journal des débats*, vol. 21, n° 26, 10 mai 1979, pp. 1182ss.

20. *Ibid.*, vol. 21, n° 31, 24 mai 1979, p. 1373.

21. *Ibid.*, vol. 21, n° 31, 24 mai 1979, p. 1374.

22. *Ibid.*, vol. 21, n° 31, 24 mai 1979, p. 1375.

23. Gilles LESAGE, *op. cit.*, 5 mai 1979, cité par *l'Argus*, 5 mai 1979, p. 2.

24. Pierre O'NEIL, *Le Devoir*, 25 avril 1979, cité par *l'Argus*, 25 avril 1979, p. 19.

25. Louis-Bernard ROBITAILLE, *La Presse*, 16 mai 1979, cité par *l'Argus*, 16 mai 1979, pp. 16ss.

blée nationale <sup>26</sup>. Les deux délégués de l'Association Québec-France et M. Clair « ont émis le vœu que les échanges prennent une tournure concrète particulièrement au niveau des petites et moyennes entreprises <sup>27</sup> ». En marge de cette rencontre, diverses activités avaient été organisées dans le but de célébrer à La Rochelle la fête de la Saint-Jean. M. Alain Peyrefitte, Garde des Sceaux, et M. Jacques-Yvan Morin, vice-premier ministre, représentaient respectivement les gouvernements français et québécois lors de ces festivités <sup>28</sup>.

Signalons brièvement deux autres événements qui ont marqué les échanges entre le Québec et la France au cours du printemps. Du 1<sup>er</sup> au 13 mai, le Québec participait à la 75<sup>e</sup> Foire de Paris, où il avait un kiosque parmi ceux de nombreux pays africains et européens <sup>29</sup>.

## 2 – LA GRANDE-BRETAGNE

En avril dernier, le gouvernement de Grande-Bretagne déléguait Sir John Ford, haut-commissaire britannique en poste à Ottawa, auprès du gouvernement québécois. Le diplomate devait alors s'informer de l'état de la situation politique locale. À cette fin, Sir John Ford rencontrait le Premier Ministre et cinq de ses plus proches collaborateurs. Leurs discussions, toutefois, n'ont pas fait l'objet de communiqués de presse subséquents. Enfin, le délégué britannique s'entretenait avec le lieutenant-gouverneur, M. Jean-Pierre Côté, et assistait le 5 avril aux travaux de l'Assemblée nationale <sup>30</sup>.

## E – Le Québec et le Moyen-Orient

L'annonce par le Premier Ministre canadien de la décision de déménager l'ambassade canadienne de Tel-Aviv à Jérusalem n'a pas été sans susciter certaines réactions au sein du gouvernement québécois. Ainsi, le 21 juin, M. Claude Morin adressait au gouvernement central des reproches à peine voilés dans une missive destinée au ministre des Affaires extérieures, M<sup>me</sup> Flora MacDonald. Se demandant comment amoindrir les conséquences fâcheuses que risquait d'avoir cette décision, le ministre des Affaires intergouvernementales ajoutait :

Cet événement démontre une fois de plus la justesse de la demande du gouvernement du Québec d'être consulté par le gouvernement fédéral chaque fois que celui-ci se dispose à prendre des mesures susceptibles d'affecter les intérêts des Québécois <sup>31</sup>.

Selon des estimations révélées par M. Claude Morin, la politique fédérale ferait planer l'incertitude sur des contrats privés d'une valeur d'environ \$6 milliards. Ces contrats, détenus par des entreprises québécoises, toucheraient principalement les secteurs suivants : transports, électricité, télécommunication et construction. De plus, si l'on tient compte que 20% du pétrole consommé au Québec provient des pays

26. *La Tribune*, 19 juin 1979, cité par l'*Argus*, 22 juin 1979, pp. 12ss.

27. Jean-Pierre BONHOMME, *La Presse*, 26 juin 1979, cité par l'*Argus*, 26 juin 1979, pp. 5ss.

28. *Ibid.*, p. 5.

29. *La Presse*, 28 avril 1979, cité par l'*Argus*, 30 avril 1979, p. 7.

30. Normand DELISLE, *Le Soleil*, 7 avril 1979, cité par l'*Argus*, 9 avril 1979, p. 4.

31. Rapporté par Lysiane GAGNON, *La Presse*, 22 juin 1979, cité par l'*Argus*, 22 juin 1979, p. 19.

arabes, les implications du transfert de l'ambassade paraissent encore moins négligeables<sup>32</sup>. Toujours selon M. Claude Morin, le Québec est peut-être

de tous les endroits du Canada, celui qui peut être le plus touché par des gestes posés par des pays arabes en réponse à une décision fédérale à propos de laquelle nous n'avons rien eu à faire et à propos de laquelle on n'a pas été consulté<sup>33</sup>.

Quelques jours plus tard, une dépêche en provenance de Washington évoquait la possibilité que les pays arabes songent à accorder un statut diplomatique particulier au Québec, et peut-être même à d'autres provinces canadiennes<sup>34</sup>. Un porte-parole de la Ligue arabe démentait ensuite ces allégations<sup>35</sup>. Néanmoins, MM. René Lévesque et Claude Morin réagirent favorablement à la nouvelle. Ainsi, le ministre des Affaires intergouvernementales annonçait même qu'il entendait profiter de l'occasion pour mieux faire connaître le Québec aux pays arabes. De plus, il soulignait que le projet d'ouvrir une délégation québécoise au Moyen-Orient n'avait pas été abandonné<sup>36</sup>.

## F – Le Québec et l'Afrique

En avril, le ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, annonçait la décision de son gouvernement de verser \$100 000 pour venir en aide aux réfugiés africains, établis en Angola, au Burundi et au Zaïre. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant. Essentiellement, le montant devra servir à des fins médicales ou éducatives, et ainsi profiter avant tout à des enfants.

En même temps qu'il dévoilait cette initiative québécoise en matière d'assistance aux réfugiés « sur leur continent d'origine », le ministre Couture parlait de la création éventuelle d'un mécanisme qui permettrait à la population de participer directement aux actions humanitaires mises en œuvre par son ministère. Les détails concernant ce dernier projet devraient être connus au cours de l'automne<sup>37</sup>.

Le 14 juin, M. Jacques Couture remettait les \$100 000 au Haut-Commissariat pour les réfugiés. Le Québec devenait ainsi la première province canadienne à apporter une aide financière à des réfugiés non établis au Canada. Le montant sera réparti comme suit :

- 1) le collège Saint-Albert (Bujumbura, au Burundi) où vivent de nombreux réfugiés rwandais qui ont peu de chances de revoir la terre natale, recevra environ \$30 000 ;
- 2) en Angola, la contribution du Québec permettra d'équiper une unité mobile médicale, surtout destinée aux réfugiés zaïrois ;
- 3) au Zaïre, enfin, le don permettra d'améliorer des écoles déjà existantes ou d'en construire de nouvelles<sup>38</sup>.

## G – Le Québec et l'Asie

### 1 – LA CHINE

Au cours du dernier trimestre, le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada organisait un voyage en Chine, dans le but de mettre au point un programme de

32. Gilles LESAGE, *op. cit.*, 23 juin 1979, cité par l'*Argus*, 26 juin 1979, p. 14.

33. Assemblée nationale, *Journal des débats*, vol. 21, n° 48, 21 juin 1979, p. 2646.

34. Jean PELLETIER, *La Presse*, 26 juin 1979, cité par l'*Argus*, 26 juin 1979, p. 4.

35. *La Presse*, 28 juin 1979, cité par l'*Argus*, 28 juin 1979, pp. 14ss.

36. Jacques BOUCHARD, *op. cit.*, 27 juin 1979, cité par l'*Argus*, 27 juin 1979, pp. 3ss.

37. Lily TASSO, *La Presse*, 28 avril 1979, cité par l'*Argus*, 30 avril 1979, pp. 6ss.

38. Clément TRUDEL, *Le Devoir*, 15 juin 1979, p. 3.

coopération scientifique avec ce pays. M. Jacques-Yvan Morin faisait alors partie de la délégation canadienne. De retour de Chine, il révélait le 20 avril les grandes lignes du projet de coopération auquel doit participer le Québec.

Des fonctionnaires du Conseil canadien et des ministères de l'Éducation devaient discuter encore avec les autorités chinoises, en vue de conclure les derniers arrangements. Toutefois, M. Morin pouvait dès lors préciser les points suivants : le gouvernement chinois et les gouvernements provinciaux partageraient les frais du programme, plus de 200 chercheurs chinois (de niveau postdoctoral) seraient inscrits dès l'automne dans des universités canadiennes ; on pensait à élargir éventuellement le programme de façon à ce qu'il s'applique aux différents cycles universitaires et aux instituts d'enseignement technique<sup>39</sup>.

## 2 - LES RÉFUGIÉS

Au cours des deux dernières années, le Québec a accueilli 3 978 réfugiés en provenance non seulement de l'Asie, mais aussi de l'Amérique latine et du Moyen-Orient. Le chiffre représente 35% du total des réfugiés entrés au Canada<sup>40</sup>.

Le problème des réfugiés allait continuer de préoccuper les autorités gouvernementales au cours du printemps. Ainsi, le 19 juin, deux députés de l'Assemblée nationale, MM. John Ciaccia et Harry Blank, proposaient que le Québec accueille une partie des réfugiés rejetés la semaine précédente par la Malaisie<sup>41</sup>. Quelques jours plus tôt, M. Jacques Couture, ministre québécois de l'Immigration, s'adressait à son homologue du gouvernement fédéral afin d'avoir avec lui une rencontre subséquente. Il serait alors question d'adapter aux circonstances nouvelles l'entente entre les deux paliers de gouvernement sur les efforts déployés par chacun dans l'accueil des réfugiés<sup>42</sup>. Une mission canado-québécoise devait d'ailleurs se rendre, à la fin juin, aux frontières de la Thaïlande et du Cambodge afin d'y recueillir de nouveaux réfugiés<sup>43</sup>.

## H - Chronologie

avril :

- L'Hydro-Québec lance un emprunt de \$75 millions sur le marché européen des obligations.

3 mai :

- L'Hydro-Québec annonce qu'elle vient de conclure un emprunt de \$100 millions auprès de quatre banques japonaises.

12 avril :

- M. Rodrigue Tremblay, ministre de l'Industrie et du Commerce, se dit généralement satisfait des accords du *GATT*. Au cours des négociations, un observateur représentait le Québec au sein de la délégation canadienne.

39. *Le Devoir*, 21 avril 1979, p. 9.

40. Lily TASSO, *op. cit.*, 28 avril 1979, cité par *l'Argus*, 30 avril 1979, pp. 6ss.

41. *Le Devoir*, 20 juin 1979, p. 19.

42. Léon DION, *La Tribune*, 18 juin 1979, cité par *l'Argus*, 21 juin 1979, p. 2.

43. Clément TRUDEL, *op. cit.*, 15 juin 1979, pp. 3 et 6.

21 avril :

- M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation, annonce qu'un montant de \$1 million sera consacré à l'assistance aux étudiants étrangers fréquentant des établissements d'enseignement de la province. Le montant sera réparti comme suit : \$400 000 pour un nouveau bureau des étudiants étrangers et \$600 000 devant être distribués en bourses.

début mai :

- M. Jacques Couture, ministre de l'Immigration, conclut une entente avec la section canadienne francophone d'Amnistie Internationale. Selon les termes de l'entente, l'organisme pourra informer le ministère et formuler des recommandations sur le problème des réfugiés et des droits de l'homme dans le monde.

du 7 au 11 mai :

- Le ministère de l'Éducation accueille plusieurs spécialistes internationaux dans le cadre de la semaine pédagogique nationale.

mi-mai :

- Sidbec International annonce la conclusion d'un contrat de vente de plus de \$20 millions avec onze aciéries d'Italie et d'Espagne.

24 mai :

- M. Claude Morin rend publiques les deux dernières études Bonin. L'une porte sur « La sensibilité des industries au commerce interrégional : le cas du Québec, de l'Ontario et du reste du Canada ». Elle a été préparée par Léon Courville, Marcel Dagenais, Carmine Napp, Alain Van Peeterssen, avec l'assistance de Michel Bastien. L'autre est une « Étude des relations commerciales Québec-USA, Québec-Canada : options et impacts, contraintes et potentiels ». Elle a été préparée par Pierre-Paul Proulx, Louise Dulude et Yves Rabeau.

2 juin :

- Le 7<sup>e</sup> Congrès biennal du parti québécois adopte une résolution selon laquelle un Québec souverain et associé adhérerait à l'OTAN et au NORAD.

12 juin :

- L'ambassadeur du Mexique au Canada, M. Agustin Barrios Gomez, rencontre M. René Lévesque et plusieurs membres de son gouvernement. Les discussions auraient porté sur la possibilité que le Québec ouvre une délégation au Mexique, de même que sur un projet de coopération entre les deux gouvernements au niveau de la recherche et de l'exploitation pétrolière.